

## DEPARTEMENT DU LOT

SYNDICAT  
DES EAUX  
DU SUD EST DU LOTPlace de la Mairie  
46 260 VARAIRE

Le deux octobre deux mille vingt-trois à  
14 heures, les membres du Comité Syndical,  
régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle  
des fêtes de Vaylats sous la présidence de  
Monsieur Didier PECH.

DUBOIS Gérard (suppléant de ORTALO-MAGNE André), FIGEAC Francis, FOLICHON Michèle, FONT Corinne (suppléante de VALETTE Roselyne), GENET Mylène, GOURGOU Jean-Pierre, HAUVETTE Alix, ISSALY Jacques (suppléant de VAQUIE Jacques), MAROT Michel, MASSY Christian, MENOUX Ludovic, MONTAGNE Yannick, PECH Didier, PRADEL Jean-Claude (suppléant de WAGNER Marie-France).

**Absents représentés (0) :**

**Absents excusés (9) :** Mmes et MM CUBAYNES Christian, DENOU Jérôme, ESTIVAL René, GROUWET Pascal, MORICE Pierre, NODARI Sébastien, NOUVIALE Arnaud, TARDY Michel, TRAVERSAC David.

**Absents (3) :** Mme et MM. DECREMPS Frédéric, PORTAL Michel, VIDAL Jean-Claude.

**Nombre de délégués votants : 35**

**Présents (23) :** Mmes et MM AILLET Jean-Marie, ALIBERT-SENS Charles Louis (suppléant de SAINT-MARTIN Alban), AYMARD Marcel, CAMMAS Francis, CONTE Christian, COUPY Daniel, COURDESSE Pascal, CUBAYNES Jean-Claude, DELLER Martine,

Monsieur Didier PECH est désigné en tant que secrétaire de séance.

**Objet : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) \_ Eau Potable 2022**

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Il est rédigé suite à la réception du rapport annuel du délégataire conformément au contrat d'affermage.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux collectivités adhérentes pour être présenté à leur conseil communautaire ou municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Monsieur le Président présente le rapport de l'exercice 2022 pour l'eau potable qui comprend 3 parties, une par secteur car chaque secteur est géré par un contrat de délégation spécifique.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

✓ Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022 du SESEL tel que présenté.

**FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.**

**Pour copie certifiée conforme au registre.**

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié ou notifié le  
Le Président



A Vaylats, le 2 octobre 2023  
Le Président

Didier PECH

